

L'Accord-cadre de 1992 est réinstauré en tant que « règlement d'application » du Mémoire d'accord existant, jusqu'à ce qu'un nouvel accord sur le dialogue social et un nouvel Accord-cadre aient pu être négociés. Cela signifie que la FFPE et le Directeur général s'engagent à respecter le Mémoire d'accord, en appliquant scrupuleusement toutes les dispositions, procédures et structures de l'Accord-cadre susvisé.

La seule modification réside dans le fait que la procédure de conciliation prévue dans l'Accord-cadre originel ne s'applique pas. En lieu et place de ladite procédure, les dispositions suivantes sont désormais d'application :

- Toute organisation syndicale ou le management peut demander par écrit qu'une question soit soumise à la procédure de concertation (justifications détaillées à l'appui) ;
- Cette question doit alors être examinée lors d'une réunion de concertation dans les quatre semaines ;
- La durée normale de la procédure de concertation, à compter de la première réunion, est de trois mois, à moins que les parties conviennent de raccourcir ou d'allonger ce délai ;
- À l'issue de la procédure de concertation, l'Administration transmet aux partenaires sociaux (dans les trois mois correspondant à la période de concertation) un document présentant un projet de résultat de la concertation ;
- À défaut d'accord sur tous les points, une « période de réflexion » ultérieure de deux semaines s'ouvre alors, au cours de laquelle les parties s'efforceront de surmonter leurs différends ;
- Toute décision ou proposition de décision du Directeur général entrant dans le cadre du dialogue social est transmise par écrit à toutes les organisations syndicales avant d'être signée ou envoyée aux États membres ;
- Les organisations syndicales ne peuvent faire usage de leur droit de grève qu'après l'expiration de la « période de réflexion ».

Le Directeur général d'EUROCONTROL,


Victor M. Aguado

Le Président de la FFPE,


Jean Bodar



Bruxelles, le 6 décembre 06

Monsieur AGUADO
Directeur général

Objet : dialogue social

Votre courrier 1/12/06 – réf. DG/CAB/06/0807 – DHR-D 06-63

**Annexes : copie d'une page de myorbite
Copie d'un courriel du décembre dernier**

Monsieur le Directeur général,

Votre courrier dont référence en objet nous est bien parvenu et nous ne pouvons que nous étonner de son contenu.

En effet, à peine six mois après avoir signé avec nous ce nouvel Accord-cadre où il était question que vous repreniez les commandes du dialogue social, nous sommes au regret de constater que le ton, le style et le vocabulaire ressortent exclusivement de la « bibliothèque » du Directeur des Ressources humaines, bibliothèque dont manquerait justement un exemplaire de l'accord du 9 juin dernier, ce qui explique peut-être l'incohérence du courrier reçu.

Avant d'entendre les hauts cris de l'intéressé, permettez-nous de vous communiquer en annexe la page de MyOrbite consacrée à la Direction des Ressources humaines et plus particulièrement au dialogue social ; vous y constaterez que sous « consultations avec les syndicats » apparaissent certes les Mémos d'ententes de 2003 mais que les accords du mois de juin en sont étrangement absents, à la lecture de la date en bas de page vous constaterez que l'impression est récente – s'agit-il d'une erreur, d'un oubli ou d'une occultation volontaire ?

Pour ce qui concerne le « professionnalisme » de l'approche du Directeur des Ressources humaines, nous nous permettons de joindre une copie d'un courriel reçu ce 4 courant pour une réunion programmée le 7 à laquelle nous sommes invités « par hasard » sans le moindre ordre du jour, sans aucune documentation, sans même la moindre orientation quant aux objectifs. Si cela constitue la marque du « dialogue social » du Directeur des Ressources humaines, vous nous permettrez d'affirmer que nous ne partageons pas les mêmes valeurs.

.../...


FFPE-EUROCONTROL ASBL - rue du Faisan, 25 – B-1420 Braine L'Alleud


☎ : +32/27.29.37.28 - 📠 : +32/27.26.30.65

✉ : secretariat@ffpe-eurocontrol.org - 🌐 : www.ffpe-eurocontrol.org

En outre, l'annonce de la période de réflexion vous avait été annoncée par un courrier commun entre la FFPE-EUROCONTROL et le TUEM en date du 19 octobre, cette période se terminant le 5 novembre. C'est donc avec stupéfaction que nous constatons qu'il a fallu six semaines au Directeur des Ressources humaines pour réagir et encore, dans l'ignorance totale du jugement n° 2493 du 1^{er} février dernier.

Enfin, deux petites anecdotes dont nous ne souhaitons pas nous priver :

 Lorsqu'il est mentionné que nous « appelons au boycott » des candidatures pour les personnels du CFMU, cela reflète une incompétence professionnelle grave ; la FFPE-EUROCONTROL n'a en effet rien fait d'autre que de **conseiller** aux personnels la plus grande réserve, ce qui constitue une tâche normale pour un syndicat.

 Nous ne voudrions toutefois pas clôturer notre courrier sans évoquer la réponse à notre lettre relative à certaines gabegies (lettre du 30/11/06 – réf. DHR-D 06-65 – A/06/0858) ; non seulement nous contestons le droit au Directeur des Ressources humaines de prétendre limiter notre champs d'activité mais nous souhaitons porter à votre connaissance qu'il nous est revenu que le contrat avec M. BOCK avait été rejeté **pour la troisième fois** par la CCMAV. Vous admettez avec nous que cet organe officiel peut difficilement être accusé d'être « à la botte » de la FFPE-EUROCONTROL – l'irrégularité est donc réelle et patente et plutôt que de nous en accuser, faudrait-il y mettre fin dans le respect de nos règles. Ici encore, contrairement à ce qui a été affirmé, nous sommes dans notre rôle.

Nous souhaitons toutefois terminer sur une note professionnelle en reprenant les termes du 5^{ème} alinéa de l'accord du 9 juin dernier : « à défaut d'accord **sur tous les points**, une « période de réflexion » ultérieure de deux semaines s'ouvre alors, au cours de laquelle les parties s'efforceront de surmonter leurs différents ».

Nous ne pouvons que vous engager à tenter de surmonter les différents plutôt que de prêter une oreille complaisante à ceux-là mêmes qui portent seuls, la responsabilité du grabuge actuel. Pour notre part, nous sommes prêts à toute négociation sérieuse, de même que nous continuerons à défendre les droits de nos membres par tous les moyens à notre disposition.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean BODAR
Président



Inside SBUs : Search



[EUROCONTROL](#) > [DHR](#) > [Social Dialogue](#) > [Consultations with Trade Unions](#) > 2006

Consultations with Trade Unions

- [Memorandum of Understanding between DG and the three Trade Unions: FFPE-EUROCONTROL, USEF, USSPE](#)
- [Memorandum of Understanding between DG and the Trade Union EUROCONTROL Maastricht \(TUEM\)](#)

Consultations with social partners 2006

The agenda contains links to the Working Papers.

Réunions de consultation avec les partenaires sociaux 2006

L'agenda contient des liens vers les documents de travail.

23.11.06

Draft Agenda - Draft Minutes
 Agenda - PV

03.10.06

Draft Agenda - Draft Minutes
 Agenda - PV

27.09.06

Meeting cancelled - Réunion annulée

24.08.06

Agenda - Draft Minutes
 Agenda - PV

13.07.06

- [EN - Agenda](#)
- [FR - Agenda](#)
- [EN - Draft Minutes](#)





10.07.06

Meeting postponed - Réunion postposée

15.06.06

Meeting postponed - Réunion postposée

27.04.06

-  [EN - Agenda](#)
-  [FR - Agenda](#)
-  [EN - Draft Minutes](#)
-  [FR - PV](#)

03.03.06

-  [EN - Draft Agenda \(meeting cancelled\)](#)
-  [FR - Agenda \(réunion annulée\)](#)

09.02.06

-  [EN - Agenda](#)
-  [FR - Agenda](#)
-  [EN - Draft Minutes](#)
-  [FR - Projet de compte rendu](#)

· Last validation : 26/09/2006

[myORBITE](#) | [OneSky Online](#) | [Public Website](#) | [Search Internet](#) | [Contact](#) | [Help](#)

For comments specific to this page, contact [Salima Tiamani](#).
For general comments on myORBITE, contact [the OCCS Helpdesk](#)
(c) EUROCONTROL 2006



BODAR Jean

From: POIRE Delphine
Sent: lundi 4 décembre 2006 15:27
To: BODAR Jean
Cc: IACOBELLI Manuela; RAMBAUD Pascale; DE TROYER Ghislaine; HUBBARD Jacqueline; DIAZ-LLANOS Maria concepcion
Subject: Invitation to a technical working meeting on 07.12.06, 10h30 to 13h
Importance: High

Good afternoon,

At the last consultation held on 23.11.06, it was proposed to TUEM hold a technical working group meeting as a follow-up.

FFPE was not present at the consultation, however, DHR would like now to offer the opportunity for FFPE to join TUEM for a technical meeting on 07.12.06.

This meeting will take place at DHR office, from 10h30 to 13h.

Please let me know if you wish to participate and the names of the participants of your delegation.

Thanking you in advance,

Delphine Poiré